

Aux actionnaires de Bell Food Group SA

Invitation à l'assemblée générale ordinaire

Date : Mardi 16 avril 2024, 16 heures
(ouverture des portes à 15 heures)

Lieu : Event Halle, Messe Basel, Messeplatz, 4058 Bâle



Chère actionnaire,
Cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire de Bell Food Group SA qui se déroulera le 16 avril 2024.

Au cours de l'exercice 2023, Bell Food Group a réalisé un résultat très réjouissant, auquel tous les domaines d'activité ont apporté une contribution positive. Ce succès confirme une fois de plus que Bell Food Group dispose d'un modèle commercial robuste et performant. Les conditions-cadres étaient pourtant exigeantes : l'inflation, la volatilité des marchés et des tensions géopolitiques ont eu des répercussions sur le climat de consommation. Le groupe a pourtant réussi à gagner des parts de marché et à enregistrer une croissance. Lors de l'assemblée générale, nous passerons volontiers ces événements et l'exercice 2023 de Bell Food Group en revue avec vous.

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'ordre du jour de l'assemblée générale de cette année ainsi que les propositions du conseil d'administration accompagnées d'explications. L'ordre du jour comprend notamment l'approbation du rapport de gestion avec comptes annuels, rapport de situation et comptes consolidés, l'affectation du bénéfice ainsi que les rémunérations maximales du conseil d'administration et de la direction générale du groupe. Par ailleurs, une révision statutaire ainsi que les élections annuelles sont prévues.

Veillez utiliser le formulaire de réponse ci-joint pour l'inscription à l'assemblée générale, respectivement pour l'octroi d'une procuration à une ou un autre actionnaire ou au représentant indépendant. Comme lors des années précédentes, vous pouvez également transmettre vos instructions par voie électronique au représentant indépendant. Veuillez demander vos données d'accès à cet effet au moyen du formulaire de réponse ci-joint.

L'assemblée générale de cette année se déroulera dans l'espace Event de la Foire de Bâle. À l'issue de la partie officielle, nous invitons chaleureusement tous les participants à un dîner.

Au nom de tout le conseil d'administration, je vous remercie de la confiance dont vous honorez Bell Food Group.

Meilleures salutations.

Bâle, le 22 mars 2024

Pour le conseil d'administration de Bell Food Group SA



Joos Sutter, président

Points de l'ordre du jour, propositions et explications

1 Rapport sur l'exercice 2023

1.1 Rapport de gestion 2023

Proposition : Le conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion avec comptes annuels, rapport de situation et comptes consolidés de Bell Food Group pour l'exercice 2023.

Explication : Le rapport de gestion de Bell Food Group informe sur la marche des affaires au cours de l'exercice écoulé. Il contient notamment les comptes annuels, le rapport de situation, les comptes du groupe ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de contrôle. Le rapport de gestion est publié sur Internet à l'adresse www.bellfoodgroup.com/report-fr et peut être envoyé sur demande.

1.2 Rapport de rémunération 2023

Proposition : Le conseil d'administration propose de prendre connaissance du rapport de rémunération 2023 et d'émettre un avis positif dans le cadre d'un vote consultatif.

Explication : Le rapport de rémunération informe sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe au cours de l'exercice considéré et expose les principes ainsi que les éléments de la rémunération. Il est soumis à un vote consultatif non contraignant. Le rapport de rémunération fait partie intégrante du rapport de gestion et peut être téléchargé sur Internet à l'adresse www.bellfoodgroup.com/report-fr. Pour l'exercice 2023, l'assemblée générale avait approuvé de manière prospective une rémunération maximale de CHF 3,8 millions pour la direction générale du groupe. En raison de l'élargissement de cet organe par un membre supplémentaire en mai 2022, ce montant a été dépassé d'environ CHF 0,1 million. Comme la direction générale n'a été élargie qu'après l'approbation de la rémunération maximale par l'assemblée générale, ce dépassement est autorisé par la loi.

2 Affectation du bénéfice de l'exercice 2023, versement d'un dividende ordinaire et distribution des réserves d'apports en capital

en CHF	avant utilisation	distribution de dividendes aux actionnaires	affectation réserves	après utilisation
Bénéfice de l'exercice	21 648 566	-21 648 566	-	-
Réserves d'apports en capital	486 495 079	-21 999 992	-	464 495 087
Réserves de bénéfices volontaires	766 609 878	-351 426	-	766 258 452
Distribution de dividendes aux actionnaires		43 999 984		
Distribution par action nominative (brut)		7.00		
Distribution dividende ordinaire		21 999 992		
Distribution des réserves d'apports en capital		21 999 992		

2.1 Affectation du bénéfice de l'exercice 2023, dividende ordinaire

Proposition : Le conseil d'administration propose de verser un dividende ordinaire brut de CHF 3.50 par action nominative par le biais de l'affectation du bénéfice annuel disponible 2023 de Bell Food Group SA et d'un prélèvement sur les réserves de bénéfices volontaires.

2.2 Décision relative à la distribution des réserves issues d'apports de capital

Proposition : Pour l'exercice 2023, le conseil d'administration propose la distribution de CHF 3.50 par action nominative prélevés sur les réserves issues d'apports de capital après transfert aux réserves de bénéfices volontaires.

Explication : Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale pour l'exercice 2023 une distribution de CHF 7.00 par action nominative. Cela correspond à un montant de CHF 43 999 984. La distribution se compose, comme l'an passé, à parts égales d'un dividende ordinaire et d'un versement des réserves issues d'apports de capital.

Une distribution à partir des réserves issues d'apports de capital peut s'effectuer sans déduction de l'impôt fédéral anticipé. Les versements issus d'apports de capital ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en Suisse, dont les actions sont détenues à titre de patrimoine privé. Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par Bell Food Group SA. Le montant du dividende exprimé, ainsi que celui de la distribution et du transfert des réserves des apports de capitaux aux réserves de bénéfices volontaires, peuvent varier en conséquence.

L'assemblée générale a la possibilité de se prononcer séparément sur le dividende ordinaire et la distribution des réserves issues d'apports de capital. Si les propositions sont approuvées, la distribution totale brute de CHF 7.00 par action nominative sera versée à partir du 22 avril 2024. Le dernier jour de négociation donnant droit à la distribution est le 17 avril 2024.

3 Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition : Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour leur activité au cours de l'exercice 2023.

Explication : Les actionnaires peuvent décider de donner ou non décharge aux membres du conseil d'administration pour les opérations de l'exercice 2023 au sens de l'article 758 CO. Par l'octroi de la décharge, la société ainsi que les actionnaires qui l'ont votée renoncent à faire valoir des prétentions en responsabilité à l'égard du conseil d'administration. La décision de donner décharge ne porte que sur les faits communiqués, et s'applique uniquement à l'égard de la société et des actionnaires qui ont approuvé la décision, ou qui ont acquis les actions par la suite alors qu'ils en avaient connaissance. Les personnes ayant participé d'une quelconque manière à la gestion de l'entreprise n'ont pas de droit de vote sur ce point.

4 Révision des statuts

Proposition : Le conseil d'administration propose de modifier les statuts de Bell Food Group SA, principalement afin de répondre aux exigences de la révision du droit suisse de la société anonyme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

4.1 Introduction de l'art. 2, al. 3 des statuts (durabilité)

4.2 Introduction de l'art. 10, al. 6 des statuts (organisation de l'assemblée générale sans lieu de réunion physique dans des situations exceptionnelles)

4.3 Modification des art. 3, 8 – 10, 19 des statuts (adaptation à de nouvelles dispositions contraignantes)

4.4 Modification des art. 4 – 6, 8 – 10, 12, 14 – 16, 20 – 22, 24, 26, 32 des statuts (autres adaptations et langage inclusif)

Explication : En ce qui concerne les explications relatives aux propositions ainsi que le texte des adaptations proposées, nous vous renvoyons à la brochure « Explications relatives à la révision statutaire 2024 de Bell Food Group SA ». Elle peut être téléchargée à l'adresse www.bellfoodgroup.com/agm-fr.

5 Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale du groupe

5.1 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025

Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver, pour la rémunération des membres du conseil d'administration durant l'exercice 2025, le montant total maximal de CHF 800 000.

Explication : Le montant total proposé se base sur la même somme totale approuvée lors de la dernière assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024, et porte sur la rémunération de six membres du conseil d'administration. Pour l'exercice 2023, la somme totale de CHF 699 176 a été versée aux membres du conseil d'administration. Des informations plus détaillées sur la rémunération sont publiées en page 67 du rapport de gestion. Celui-ci peut être téléchargé à l'adresse www.bellfoodgroup.com/report-fr.

5.2 Approbation d'un montant supplémentaire pour la rémunération des membres de la direction générale du groupe pour l'exercice 2024

Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver pour la rémunération des membres de la direction générale du groupe au cours de l'exercice 2024, un montant supplémentaire de CHF 1,1 million, soit une rémunération totale maximale de CHF 4,9 millions.

Explication : L'année précédente, l'assemblée générale avait approuvé pour l'exercice 2024 un montant total de CHF 3,8 millions pour la rémunération de cinq membres de la direction générale du groupe. Compte tenu de l'élargissement de cet organe par un membre supplémentaire au 1^{er} janvier 2024, le conseil d'administration propose une augmentation de la rémunération maximale.

5.3 Approbation de la rémunération maximale des membres de la direction générale du groupe pour l'exercice 2025

Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 4,9 millions pour la rémunération des membres de la direction générale du groupe au cours de l'exercice 2025.

Explication : Le montant total proposé est destiné à la rémunération de six membres de la direction générale du groupe. La rémunération maximale de CHF 4,9 millions correspond à la somme approuvée lors de la dernière assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2024, augmentée du montant supplémentaire proposé au point 5.2 de l'ordre du jour. Des informations plus détaillées sur la rémunération sont publiées en page 67 du rapport de gestion. Celui-ci peut être téléchargé à l'adresse www.bellfoodgroup.com/report-fr.

6 Élections au conseil d'administration et élection du président

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection de Philipp Dautzenberg, Thomas Hinderer, Doris Leuthard, Werner Marti, Joos Sutter et Philipp Wyss comme membres du conseil d'administration jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire. Il propose également la réélection de Joos Sutter à la fonction de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explication : À l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2024, le mandat d'une année de tous les membres du conseil d'administration expirera. Tous les membres ainsi que le président se présentent à leur réélection. Si elle est réélue par l'assemblée générale, le conseil d'administration a l'intention de confirmer Doris Leuthard comme vice-présidente. Vous trouverez des informations sur les membres du conseil d'administration se présentant à leur réélection dans le rapport de gestion, aux pages 49 à 51, ainsi que sur Internet à l'adresse www.bellfoodgroup.com/cg-fr.

6.1 Réélection de Philipp Dautzenberg au conseil d'administration

6.2 Réélection de Thomas Hinderer au conseil d'administration

6.3 Réélection de Doris Leuthard au conseil d'administration

6.4 Réélection de Werner Marti au conseil d'administration

6.5 Réélection de Philipp Wyss au conseil d'administration

6.6 Réélection de Joos Sutter au conseil d'administration

6.7 Réélection de Joos Sutter comme président du conseil d'administration

7 Élections au sein du comité de rémunération

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection de Thomas Hinderer et de Philipp Wyss en tant que membres du comité de rémunération jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explication : À l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2024, le mandat d'une année de tous les membres du comité de rémunération expirera. Le conseil d'administration propose la réélection de Thomas Hinderer et de Philipp Wyss. Si Thomas Hinderer est réélu, le conseil d'administration a l'intention de le confirmer à la présidence du comité de rémunération.

7.1 Réélection de Thomas Hinderer au comité de rémunération

7.2 Réélection de Philipp Wyss au comité de rémunération

8 Réélection du représentant indépendant

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection d'Andreas Flückiger, avocat et notaire, en qualité de représentant indépendant jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explication : À l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2024, le mandat d'une année du représentant indépendant expirera. Le conseil d'administration apprécie la collaboration avec Andreas Flückiger et propose sa réélection.

9 Réélection de l'organe de révision

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection de KPMG SA, Bâle, en qualité d'organe de révision jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explication : À l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2024, le mandat d'une année de l'organe de révision expirera. KPMG SA exerce cette fonction pour Bell Food Group SA depuis 2019. Le conseil d'administration souhaite poursuivre la collaboration et propose sa réélection.

Remarques concernant l'organisation

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2023 de Bell Food Group avec comptes annuels, rapport de situation, comptes consolidés du groupe, ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la société. Le rapport de gestion est publié sur Internet à l'adresse www.bellfoodgroup.com/report-fr et peut être envoyé sur demande. Il est disponible en allemand et en anglais.

Rapport sur les aspects non financiers

Au 31 décembre 2023, le Groupe Coop Société Coopérative détenait 69 % des actions de Bell Food Group SA dont il était ainsi l'actionnaire majoritaire. Bell Food Group fait partie intégrante de la stratégie de durabilité du Groupe Coop Société Coopérative et lui a par conséquent délégué l'obligation d'établir un rapport sur les aspects non financiers. Le 21 mars 2024, l'assemblée des délégués du Groupe Coop Société Coopérative a approuvé le rapport sur les aspects non financiers. Dans ce rapport, le Groupe Coop rend compte de ses préoccupations environnementales, en particulier des objectifs de CO₂, de ses préoccupations sociales, de celles des employés, du respect des droits humains, de la lutte contre la corruption et de l'application des devoirs de diligence. Le rapport est publié en allemand, en français, en italien et en anglais sous forme électronique et peut être consulté à l'adresse www.taten-statt-worte.ch/nachhaltigkeitsbericht.

Cartes d'accès

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale peuvent demander leur carte d'accès jusqu'au 11 avril 2024 au moyen du formulaire de réponse annexé. Les cartes d'admission avec le matériel de vote seront envoyées à partir du 8 avril 2024 et devront être présentées le jour de l'assemblée générale entre 15:00 et 15:45 heures au contrôle d'accès.

Droit de vote

Le droit de vote lors de l'assemblée générale est réservé aux actionnaires de Bell Food Group SA, inscrits avec droit de vote au registre des actionnaires le 5 avril 2024 à 17:00 heures. Les votes et élections se font par voie électronique.

Octroi de procurations et d'instructions

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire ayant le droit de vote, ou par le représentant indépendant (Andreas Flückiger, avocat et notaire, case postale 130, 4010 Bâle, Suisse). L'octroi d'une procuration peut s'effectuer au moyen du formulaire annexé. Il n'est pas possible de se faire représenter par d'autres personnes qui ne sont pas elles-mêmes actionnaires de Bell Food Group SA.

Les procurations et instructions au représentant indépendant peuvent également être transmises par voie électronique, sur <https://bell.shapp.ch>. Les données d'accès nécessaires à cet effet peuvent être demandées au moyen du formulaire-réponse annexé.

Par l'octroi d'une procuration ou la participation aux votes et élections par voie électronique, les actionnaires renoncent à assister en personne à l'assemblée générale.

Interventions spontanées

Les actionnaires désirant prendre la parole sont priés de s'annoncer au guichet d'accueil des intervenants avant le début de l'assemblée générale. Les interventions spontanées ne sont néanmoins pas exclues pour autant.

Langue

L'assemblée générale se tiendra en allemand (sans traduction simultanée).

Annexes

Brochure « Explications relatives à la révision statutaire 2024 de Bell Food Group SA »

Enveloppe-réponse (Bell Food Group SA, registre des actionnaires)

Formulaire-réponse (inscription/octroi de procuration)

Bell Food Group SA

Bureau des actionnaires
Elsässerstrasse 174
4056 Bâle
Suisse

Adresse postale :
Case postale 2356
4002 Bâle
Suisse

Tél. +41 58 326 2000
Fax +41 58 326 2119
share.registry@bellfoodgroup.com
www.bellfoodgroup.com/fr/

Itinéraire

